

امسنور
AMSSNuR



Charte identité visuelle
Avril 2019

Introduction

Cette charte graphique définit les règles d'utilisation des différents éléments composant notre identité visuelle.

Le respect de la ligne graphique renforce l'image de marque de l'Agence, il est donc essentiel de s'y conformer. Cette charte présente également les principes de déclinaison sur les différents supports de communication.

Ces lignes directrices constituent les standards du logotype d'AMSSNuR. Toutes les règles ont été prises en compte pour créer un matériel de communication déclinable avec une certaine flexibilité créative.

Ce logo ne doit être ni déformé, ni amputé, ni penché, il devra respecter les indications techniques énumérés dans ce guide.

1. Le public cible

Ces règles d'utilisation s'adressent à tous le personnel, partenaires et tous ceux qui produisent des documents imprimés portant le logo de AMSSNuR (présentations, rapports, formulaires...). En cas de difficulté, nous vous invitons à prendre contact avec l'entité d'information et de communication.

2. Le logotype AMSSNuR

Le logotype d'AMSSNuR est de typologie combinée (un logo à lire et à voir). Il se compose d'éléments typographiques et iconographiques.

Il est inspiré de trois concepts clés : Noyau de l'atome, Protection.

La version accompagnée de la dénomination intégrale en Arabe / Français ou Anglais / Amazigh est à utiliser sur la majorité des supports.

Éléments iconographiques : L'élément central de cette création est le noyau de l'atome épuré ce qui renvoie vers le type d'activités et installations autorisées et contrôlées par l'Agence.

Les deux mains représentent la vocation d'AMSSNuR qui est la protection de l'Homme et l'environnement contre les risques liés à l'utilisation des sources de rayonnements ionisants.

Ce graphisme à une connotation dynamique, moderne et innovante.

Éléments typographiques : Les polices de caractère utilisés sont simples en Français / Anglais et de type spécial en Arabe et Amazigh.

La continuité entre la typographie et l'icône donne une image originale qui reflète, à travers les trois couleurs (bleu, rouge et vert), l'autorité réglementaire marocaine de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques.



3. La signature

« Pour la protection de l'Homme, de la Société et de l'Environnement contre les risques liés à l'utilisation des rayonnements ionisants » : Elle reflète la mission même d'AMSSNuR qui consiste en la vérification de la conformité de la sûreté et de la sécurité nucléaires et radiologiques, des activités et des installations mettant en jeu des sources de rayonnements ionisants, aux dispositions de la loi 142-12 et la réglementation y afférente.

4. La déclinaison du logotype

Editions, flyers, brochures, affiches, dossiers de presse, habillage...le respect de cette charte graphique permet de donner au territoire une image forte, unifiée et professionnelle à tous les publics, quel que soit le type de communication.



Chapitre 1

Les éléments de base

1.1 Le logotype AMSSNuR

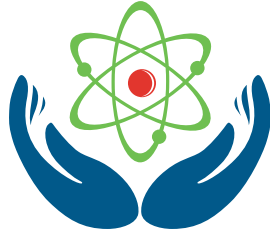
1.2 Les différentes versions

1.3 La taille minimale d'utilisation

1.4 Les interdits



Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité
Nucléaires et Radiologiques



امسنور
AMSSNuR

الوكالة المغربية للأمن والسلامة في المجالين
النووي والإشعاعي

La charte graphique et les stratégies d'entreprise

La charte graphique : définition

L'ensemble des éléments définissant l'identité visuelle d'une entreprise ou d'une institution, rassemblés dans un livret, constitue la charte graphique.

Ce document liste les normes relatives au logotype et à ses déclinaisons, aux caractères typographiques, aux codes couleurs, aux différentes décorations (locaux, véhicules), aux annonces publicitaires .

La charte graphique a pour but d'asseoir l'identité de l'entreprise ou de l'institution en installant une cohérence dans ses réalisations.

La charte graphique : au service des stratégies de communication de l'entreprise

L'identité visuelle définie par la charte graphique permet de reconnaître du premier coup d'oeil un projet, une marque, une organisation ou une entreprise.

La charte graphique sert à identifier facilement l'émetteur du message, et à se repérer visuellement dans les différentes réalisations graphiques :

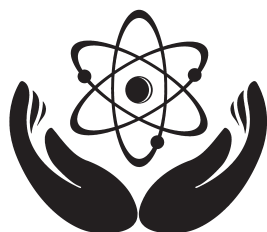
productions éditoriales, packaging, logos, site web ... Grâce à sa charte, l'entreprise construit son image et renforce sa stratégie de communication.





أمسنور
AMSSNuR

الوكالة المغربية للأمن والسلامة في المجالين
النووي والإشعاعي



امسنور
AMSSNuR

Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité
Nucléaires et Radiologiques

Le logo AMSSNuR avec ou sans signature peut-être utilisé
en noir et blanc en positif ou négatif
uniquement lorsque l'impression d'un document ne peut
s'effectuer en couleur.



Les éléments de base

1.1 Le logotype AMSSNuR

Un graphisme cohérent et universel

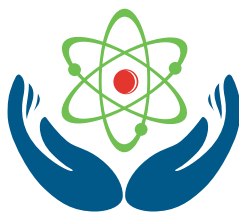
Le logotype est l'élément fondamental et central de l'identité graphique de la marque : son dessin, ses proportions et sa couleur sont invariables et intangibles, et son utilisation répond à des normes strictes détaillées dans cette charte.

Le nom AMSSNuR et le logo sont indissociables et ne doivent jamais être utilisés séparément.

Les couleurs bleu, vert et rouge constituent les couleurs corporate fondamentales de la marque AMSSNuR.

Dans un texte, le nom AMSSNuR s'écrit toujours en capitales.

Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité
Nucléaires et Radiologiques



امسنور
AMSSNuR

الوكالة المغربية للأمن والسلامة في المجالين
النووي والإشعاعي

Couleurs CMJN

 64 Cyan
0 Magenta
91 Jaune
0 Noir

 7 Cyan
94 Magenta
97 Jaune
0 Noir

 100 Cyan
66 Magenta
24 Jaune
6 Noir

 0 Cyan
0 Magenta
0 Jaune
100 Noir



Couleurs Pantone

 Pantone 360 C

 Pantone 179 C

 Pantone 7462 C

 Pantone
Hexachrome
black C



■ S nification AMSSNuR

A Agence
M Marocaine
S S ret 
S S curit 
N Nucl aires
R Radiologiques

■ Logo

Agence Marocaine de S ret  et de S curit 
Nucl aires et Radiologiques



الوكالة المغربية للأمن والسلامة في المجالين
النووي والإشعاعي

Caract re

Agence Marocaine de S ret  et de S curit 
Nucl aires et Radiologiques

الوكالة المغربية للأمن والسلامة في المجالين
النووي والإشعاعي

Police
Gill Sans

Police
Geeza Pro

CONTEXTE

Le développement d'une identité de marque associe le logo ou les logos, les polices de caractères et les couleurs pour créer une image clairement marquante. Cette identité est importante et doit rester claire pour chaque cible.

L'utilisation systématique du logotype de l'institution et de ses éléments renforcera sa valeur et sa résonance. Le résultat final étant la connaissance et la compréhension du logo par le public. Utilisez seulement les versions vectorielles pour toute reproduction du logo. Il ne doit pas être modifié numériquement ou manuellement. Il ne doit pas être déformé, redessiné, avoir des ombres portées.

LES OBJECTIFS DU LOGOTYPE



NOTRE POSITIONNEMENT

Autorité réglementaire crédible, indépendante et transparente ayant pour vocation la protection de l'Homme, de la Société et de l'environnement contre les risques liés à l'utilisation des Sources de Rayonnements Ionisants.

REGLEMENTATION, PROTECTION

LE CARACTERE DE LA MARQUE

La rigueur et l'engagement d'AMSSNuR dans la vérification du respect de la réglementation en vigueur aboutira à l'amélioration de la sûreté et la sécurité nucléaires et radiologiques de toutes les installation et activités existence au niveau nationale et utilisant les sources de rayonnements ionisants.

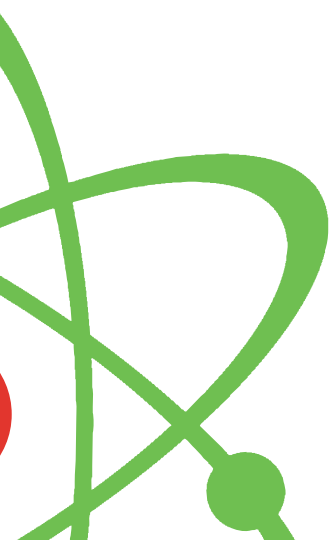
NOUS SOMMES :

- **CREDIBLES**
- **TRANSPARENTS**
- **RIGEUREUX**

L'ENGAGEMENT

Notre crédibilité passe par une communication de qualité. Pour que chacun se reconnait au sein de cette nouvelle identité, il est primordial que chacun s'engage à respecter les règles de ce guide.

QUALITÉ, RESPECT, CRÉDIBILITÉ, INTÉGRETIÉ



1.2 Les différentes versions

Les adaptations de fond spécifiques

Le logotype et le bloc-marque doivent être utilisés soit sur fond blanc, bleu, vert, rouge ou noir AMSSNuR, ou sur des fonds photographiques clairs.

Cependant, pour les usages sur fonds photographiques denses qui viendraient perturber leur lisibilité on utilisera un fond tramé blanc.



1.3 La taille minimale d'utilisation

Préserver la lisibilité

Pour des raisons de lisibilité, le logotype et le bloc-marque ne doivent jamais être utilisés à des tailles qui rendraient difficile leur lisibilité ou leur identification :

- lorsqu'il est utilisé seul, le logotype AMSSNuR ne doit pas être réduit de manière à ce qu'il mesure au moins 25 mm de long ;
- lorsque qu'il est utilisé conjointement avec la signature sous forme de bloc-marque, l'ensemble ne doit pas être réduit à moins de 50 mm de long.

tailles minimales d'utilisation

Logotype seul



Bloc-marque



1.4 Les interdits

À ne pas faire !

Ci-dessous figurent quelques exemples d'usages inappropriés du logotype ou du bloc-marque AMSSNuR.

امسنور
AMSSNuR



امسنور
AMSSNuR

امسنور
AMSSNuR



امسنور
AMSSNuR



امسنور
AMSSNuR



امسنور
AMSSNuR



Chapitre 2

La papeterie

2.1 Les règles génériques

2.2 Le papier à en-tête

2.3 La carte de visite

2.4 Enveloppe



La papeterie

2.1 Les règles génériques

les principes spécifiques à la papeterie

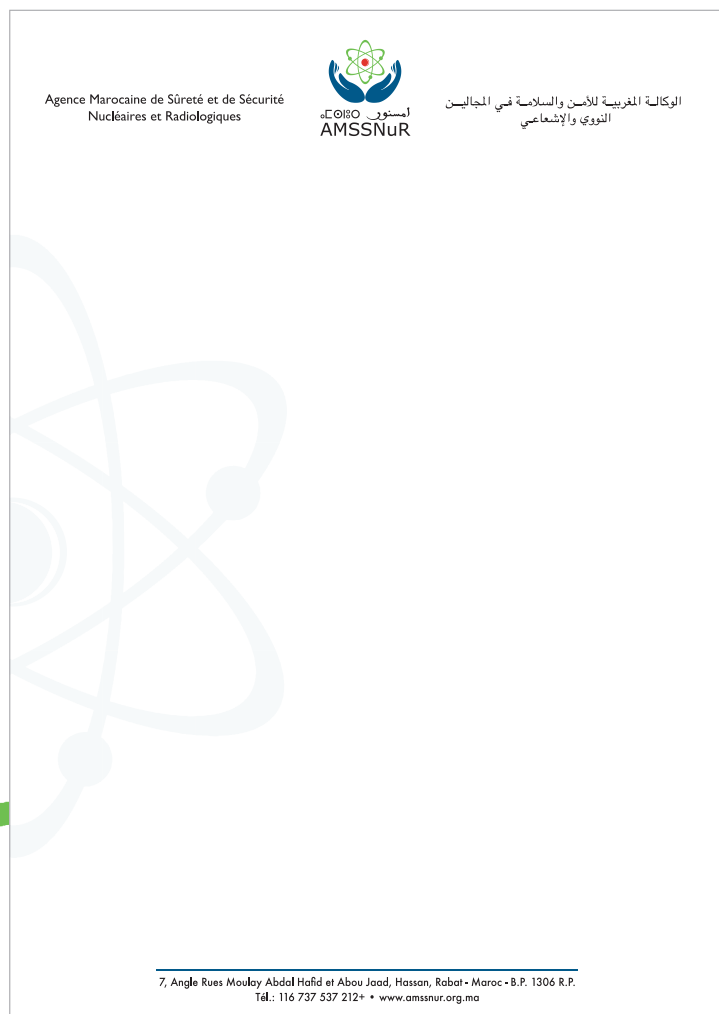
De par son caractère institutionnel, la papeterie AMSSNuR répond à quelques règles de construction spécifiques qui la différencient du reste des documents émis par la marque.

Ces particularités sont détaillées dans les pages qui suivent.

NB : Ces documents peuvent comporter le logotype ou le bloc-marque selon l'usage souhaité.

Éléments de papeterie

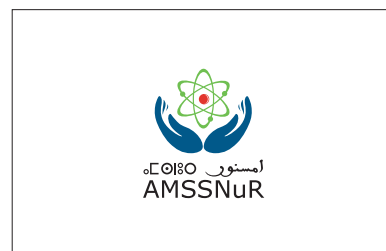
Papier en tête



Carte de visite verso



Carte de visite recto



Enveloppe



2.2 Le papier à en-tête

Format 210 x 297 mm (A4)

Le papier à en-tête intègre le bloc-marque ou le logotype AMSSNuR dans ses couleurs corporate, en haut et centré. Le bloc adresse et les mentions légales en noir AMSSNuR sont en bas de page sur 2 lignes (en fonction du nombre de mentions).

Papier en tête



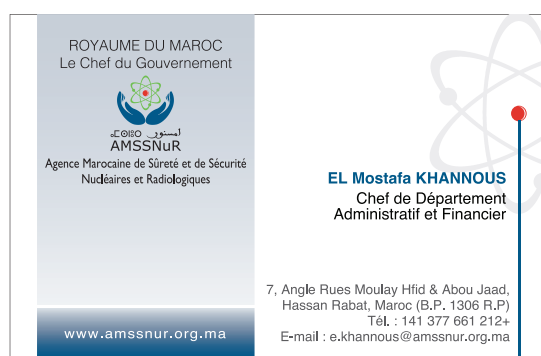
2.3 La carte de visite

Format 85 x 55 mm

La carte de visite intègre le bloc-marque ou le logotype AMSSNuR dans ses couleurs corporate centré au recto, sur fond blanc.

Au verso figurent le logotype d'AMSSNuR en taille réduite et les coordonnées.

Carte de visite verso



Carte de visite recto

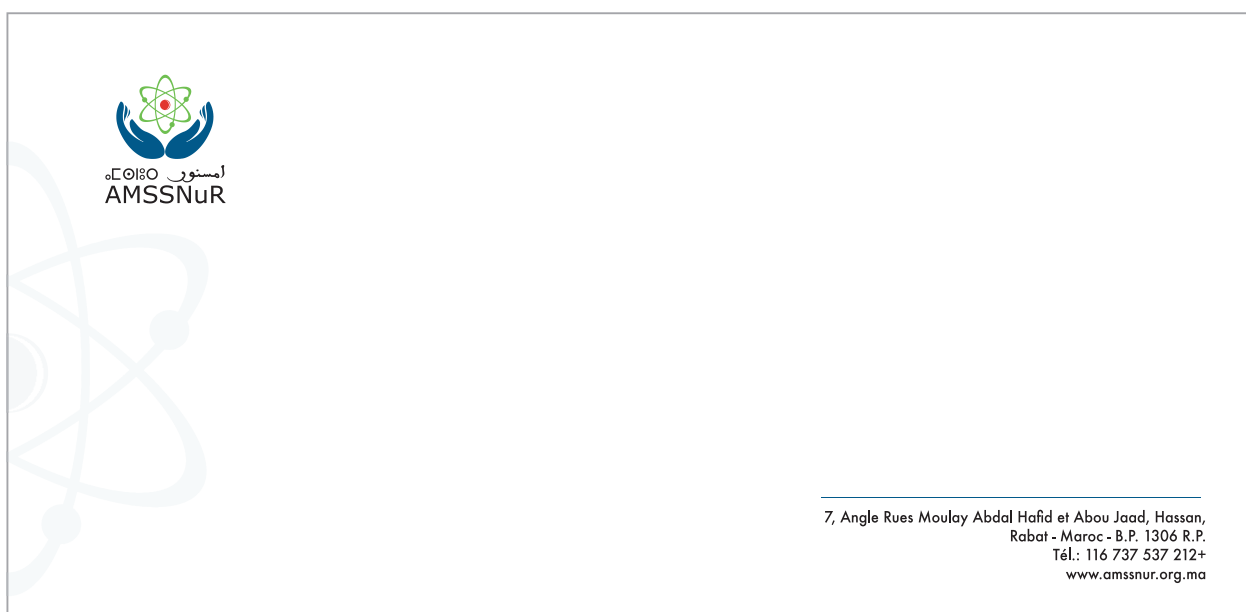


2.4 Enveloppe

Enveloppe 220 x 110 mm

L'enveloppe intègre le bloc-marque ou le logotype AMSSNuR dans ses couleurs corporate logo en haut à gauche, les coordonnées à droite en bas sur fond blanc.

Enveloppe



Chapitre 3

Les documents de communication

3.1 Les couvertures de rapports

3.2 Intérieurs du rapports

3.3 Présentation powerpoint

3.4 Les affiches



Les documents de communication

3.1 Les couvertures des rapports

Couverture de rapport



3.2 Intérieurs des rapports

Intérieur des rapports page droite

I- BILAN DES ACTIVITES 2016

Le plan d'action 2016/2017, présenté au Conseil d'Administration en septembre 2016, a porté globalement sur :

1. La mise à niveau du cadre réglementaire en procédant à un état des lieux, à l'établissement d'une stratégie dédiée et à l'instauration d'un Comité spécifique ;
2. Le renforcement du niveau de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques à travers notamment, le lancement de l'étude pour l'établissement du registre national et la poursuite des programmes des autorisations et des inspections ;
3. L'appui aux Autorités en ce qui concerne la mise en place du système national de protection physique des matières et installations nucléaires, le plan d'intervention en cas de situation d'urgence radiologique, la mise en œuvre des engagements du Royaume en matière de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques et les garanties nucléaires notamment, la convention commune portant sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs et du combustible usé ;
4. L'accompagnement du développement des programmes métiers par des plans de communication, de veille, de coopération nationale et internationale, et de stratégie de formation ; et
5. Le support administratif et financier visant le développement des pratiques de bonne gouvernance, des capacités humaines de l'Agence, de ses systèmes d'information et de management intégré.

Les principaux faits qui ont marqué ce premier exercice sont matérialisés par :

1. La continuité du service réglementaire en termes d'autorisation, contrôle et inspection ;
2. L'initiation de la stratégie de réforme du cadre réglementaire à la lumière des dispositions de la loi n° 142-12, en associant et en impliquant l'ensemble des acteurs nationaux concernés ;
3. L'instauration de l'organisation interne d'AMSSNuR en termes de ressources humaines, statut du personnel, budget, système de gestion, etc... ;
4. La tenue de la première réunion du Conseil d'Administration, à l'issue de laquelle la vision, le plan stratégique 2017/2021 et le plan d'action 2017 d'AMSSNuR ont été approuvés ; et
5. La réalisation de l'opération d'inventaire et la préparation de la passation des dossiers réglementaires du CNRP et du Ministère de l'Energie, des Mines, du Développement Durable à AMSSNuR. Ce travail a été réalisé dans le cadre des travaux du Comité d'Inventaire mis en place en avril 2016 et composé des représentants du Ministère de la Santé (CNRP), du Ministère de l'Energie, des Mines et du Développement Durable 'MEMDD' et d'AMSSNuR. Le Comité a finalisé les travaux d'établissement de l'inventaire des dossiers à transférer à AMSSNuR, dont le nombre dépasse 10 000 documents réglementaires, des procédures appliquées et

Intérieur des rapports page gauche

PRÉAMBULE

L'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques 'AMSSNuR' soumet à l'appréciation du Conseil d'Administration le bilan de ses activités couvrant le deuxième semestre 2016.

Etant une période de démarrage et de transition, le bilan de cet exercice a été marqué par l'élaboration de la vision et de la stratégie 2017/2021 adoptées par le Conseil d'Administration en septembre 2016.

Ce semestre, dont les principales réalisations sont présentées dans ce rapport, a également été marqué par la continuité du service réglementaire et le lancement des programmes métiers initiés pour la mise à niveau du cadre réglementaire national de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques et des garanties nucléaires, et ce, conformément aux dispositions de la loi n° 142-12 et aux engagements du Royaume du Maroc au niveau international.

Ce rapport présente, aussi, les résultats du programme de communication et d'information du public et des différentes parties prenantes, qui vise leur association et leur implication au processus de mise à niveau du cadre réglementaire.

Au volet de la coopération régionale et internationale, inscrite dans le cadre des orientations nationales visant la consolidation du positionnement du Royaume au niveau de l'Afrique, ce rapport présente les réalisations du programme initié avec les autorités consœurs africaines à travers l'Agence Internationale de l'Energie Atomique 'AIEA' et le Réseau Africain des Autorités Règlementaires dans le domaine nucléaire connu sous le nom de FNRBA « Forum for Nuclear Regulatory Bodies in Africa ».

Ce programme concerne aussi l'Union Européenne (UE), les Etats-Unis d'Amérique et d'autres pays susceptibles d'apporter leur soutien pour renforcer l'infrastructure nationale dans les domaines de la sûreté et de la sécurité nucléaires et radiologiques, et de non-prolifération.

En ce qui concerne le développement de ses capacités de gouvernance, AMSSNuR présente dans ce rapport l'état d'avancement des chantiers dédiés notamment, au développement des ressources humaines et des capacités internes ainsi qu'à l'implémentation du système de management intégré et des outils de bonne gouvernance.

Enfin, ce rapport présente de manière sommaire, les réalisations budgétaires relatives à l'exercice 2016, et ce, en attendant de soumettre les états de synthèse de 2016 à la prochaine réunion du Conseil d'Administration assortis du rapport du commissaire aux comptes, qui sera désigné conformément à l'article 176 de la loi n° 142-12 et après adoption du règlement des marchés d'AMSSNuR par le Conseil d'Administration.

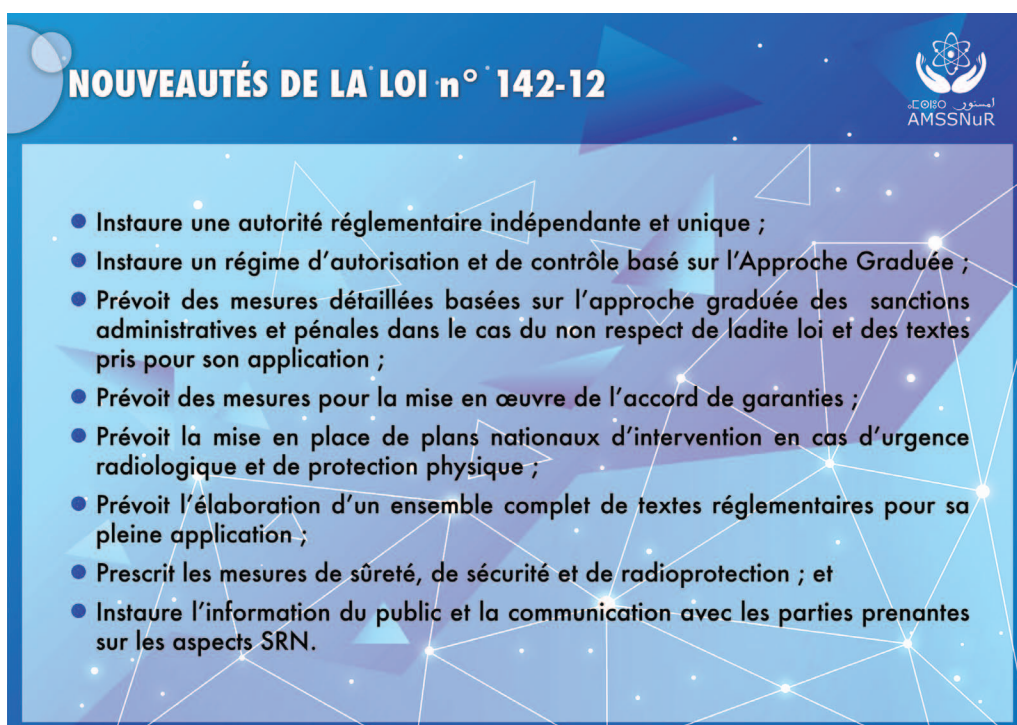


3.3 Présentation powerpoint

Présentation PPP
page de garde



Présentation PPP
page de Intérieur



3.4 Les couvertures des rapports

Affiche

Royaume du Maroc



Chef du Gouvernement

Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité
Nucléaires et Radiologiques



المستور
AMSSNuR

الوكالة المغربية للأمن والسلامة في المجالين
النووي والإشعاعي

Réglementer

Proposer la législation et la réglementation.

Etablir des prescriptions et règlements techniques.

Publier des guides de bonnes pratiques.



www.amssnur.org.ma

3.5 Dépliants

Prochaines étapes

L'élaboration de :

- Projet de décret sur la sûreté des installations de catégorie I et les autorisations et contrôles de ce type d'installation, tel que défini par la loi n° 142-12, ainsi qu'un projet de décret sur le contenu et la forme du rapport de sûreté ;
- Projet de décret concernant les modalités de caractérisation, les niveaux de libération et les critères génériques d'acceptation des déchets.
- Politique nationale de sûreté nucléaire ;
- Stratégie pour le développement de la culture de sûreté nucléaire ;
- Elaboration de guides et des exigences techniques pour la sûreté des installations nucléaires ;

AMSSNuR envisage la ratification de la convention par les autorités publiques et son engagement dans le processus de communication et de transparence avec la communauté internationale.

ROYAUME DU MAROC



Le Chef du Gouvernement

Agence Marocaine de Sûreté
et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques



AMSSNuR

الوكالة المغربية للأمن والسلامة
في المجالين النووي والإشعاعي

Sûreté Nucléaire



www.amssnur.org.ma



AMSSNuR

7, Angle Rues Moulay Abdal Hafid et Abou Jaad,
Hassan, Rabat - Maroc - B.P. 1306 R.P.
Tél.: +212 537 737 116

www.amssnur.org.ma

Sûreté Nucléaire

Réalisations

Suivi de convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs: en collaboration avec le Centre National de l'Énergie, des Sciences et des Techniques Nucléaires (CNESTEN) et la mission permanente du Royaume du Maroc à Vienne, AMSSNuR a contribué à la sixième réunion des parties contractantes à la convention commune, qui s'est tenue à Vienne, Autriche, du 21 mai au 1er juin 2018.

AMSSNuR a développé dans le cadre de sa démarche de concertation avec toutes les parties concernées, en particulier le CNESTEN :

- Un projet de politique nationale sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs et du combustible usé, qui a été soumis au chef du gouvernement en mai 2018 ;
- Un projet de stratégie pour la sûreté de la gestion des déchets et du combustible nucléaire.

Préparation de la ratification de la convention sur la sûreté nucléaire: conformément à ses engagements dans le cadre du Comité de Réflexion sur l'Electronucléaire et le Dessalement de l'Eau de Mer (CRED), AMSSNuR a établi un benchmark international basé sur les pratiques de l'AIEA et de l'Union européenne en matière de politique de sûreté nucléaire adoptées dans certains pays.

Défis

- Veiller à la conformité du système réglementaire et opérationnel de gestion des déchets radioactifs de notre pays avec les dispositions de la convention commune et répondre aux recommandations de la mission intégrée d'examen de l'infrastructure nucléaire (INIR) ;
- Confirmer le dynamisme et le leadership d'AMSSNuR dans les réseaux de coopération internationale tels que le FNRBA (Forum des Autorités de Régulation Nucléaire en Afrique), RCF (Forum de Coopération des Régulateurs) et GNSSN (Réseau Global de Sûreté et de Sécurité Nucléaire).

Coopération

- Collaboration avec les parties prenantes nationales pour l'élaboration de réglementations et de documents relatifs à la sûreté nucléaire ;
- Révision des projets de textes élaborés dans le cadre de la coopération internationale avec l'AIEA (Agence Internationale de l'Énergie Atomique), l'UE (Union Européenne), RCF (Forum de Coopération des Régulateurs), GNSSN (Réseau Global de Sûreté et de Sécurité Nucléaire) et d'autres partenaires, particulièrement aux États-Unis et en Europe.



